

See discussions, stats, and author profiles for this publication at: <https://www.researchgate.net/publication/351068833>

De l'opinion publique aux conceptions démocratiques : Aller saisir l'imaginaire démocratique des citoyens

Article in *Annuaire International de Justice Constitutionnelle* · April 2021

DOI: 10.3406/aijc.2021.2930

CITATIONS

0

READS

127

1 author:



Jessy Bailly

Université Libre de Bruxelles

7 PUBLICATIONS 0 CITATIONS

[SEE PROFILE](#)

Some of the authors of this publication are also working on these related projects:



Révolution Citoyenne et peuples indigènes en Equateur (2007-2017) [View project](#)



Une évaluation "citoyenne" des finances publiques ? Etude de dispositifs locaux de contre-expertise et de l'engagement des "auditeurs-citoyens" en France. [View project](#)

De l'opinion publique aux conceptions démocratiques : Aller saisir l'imaginaire démocratique des citoyens

Jessy Bailly, Doctorant en science politique à MESOPOLHIS (Sciences Po Aix) /
CEVIPOL (Université Libre de Bruxelles)

S'il n'y a qu'une opinion publique, c'est qu'elle est enjeu de luttes.

Qu'en est-il de l'opinion publique démocratique ? Pas de l'opinion publique qui peut théoriquement être saisie au sein de systèmes démocratiques, mais de l'opinion publique qui porte elle-même sur l'objet « démocratique ». Que pensent les citoyens des institutions démocratiques, de leur qualité démocratique, et de quelles manières voudraient-ils réformer l'ordre politique vers un horizon plus démocratique ? Ces questions semblent d'autant plus pertinentes dans un contexte politique sans cesse décrit comme recelant une crise de la démocratie représentative. Comment dès lors saisir les perceptions, représentations et conceptions sur l'objet « démocratie » ? Cela peut-il se faire à partir de méthodes qui visent à capturer « l'opinion publique » au singulier¹ ? Cela ne risque-t-il pas de dissoudre la variété des courants sociaux qui s'expriment, se visibilisent et se recomposent au gré des événements, crises et manifestations politiques, simultanément sur plusieurs scènes² (sondages, expériences délibératives, réseaux socio-numériques) ? S'il n'en est qu'un, le but de cet article revient sur certaines manières scientifiques de saisir « l'opinion publique » des citoyens par rapport à la démocratie, et sur les travers que cela suppose quand l'analyse des données se fait à partir du produit des sondages. Pour ne pas s'en tenir qu'au geste critique, il s'agit de rendre sa complexité (et son pluriel) à la notion d'opinion publique lorsqu'elle est amenée à se confronter – de manière plus ou moins provoquée, ou spontanée (Blondiaux, 1997) – à la question des jugements citoyens sur l'état démocratique de nos sociétés contemporaines, ainsi que sur les réformes à mettre en œuvre pour s'acheminer vers un horizon démocratique plus légitime et désirable. Plutôt que de parler d'opinion publique sur la question démocratique, on préférera parler de plusieurs conceptions démocratiques. De la même manière que « l'opinion publique », la « démocratie » fait l'objet d'une insaisissable définition. Elle est tout autant l'objet de luttes politiques et scientifiques³ quant au balisage des critères qui permettent de parler d'une société ou d'un système politique comme « démocratique ». Pour certains philosophes du politique, la nature dissensuelle de la définition de la « démocratie » est justement un gage de démocratie⁴.

¹ Si elle se réfère essentiellement à l'opinion publique sondagière, Brigitte Gaïti parle de « l'opinion publique » comme d'un « verdict homogénéisé ». Lire : Brigitte Gaïti, « L'opinion publique dans l'histoire politique : impasses et bifurcations », *Le Mouvement Social*, 2007/4 (n° 221), p. 95-104.

² A cet égard, l'expression de Philippe Aldrin et de Nicolas Hubé de « démocratie des publics » complexifie l'approche de Bernard Manin (*Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion, 1995 Lire : *Introduction à la communication politique*, Louvain-la-Neuve, De Boeck, 2017, p. 255.

³ Voir notamment : David Held, *Models of Democracy*, Stanford, Stanford University Press, 1987 ; Charles Tilly, *Democracy*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007, p. 7-15 ; et Robert Dahl, *On Democracy*, New Haven, Yale University Press, 1998, qui affirme p. 43 que certaines valeurs démocratiques peuvent entrer en conflit.

⁴ Claude Lefort, *Essais sur le politique. XIX et XX^e siècles*, Paris, Seuil, 1985 ; John Dryzek, *Discursive Democracy : Politics, Policy and Political Science*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990 ; Jacques Rancière, *La Méésentente*, Paris, Galilée, 1995.

Dès lors, saisir la complexité – et par là, l’ambiguïté et la pluralité – des opinions publiques sur l’objet « démocratie » peut sembler une tâche ardue.

À la question de savoir comment saisir sociologiquement les multiples opinions sur la démocratie, qui se lient et se délient en fonction des contextes, l’hypothèse ici soutenue est que la notion de « conceptions démocratiques » permet de rendre davantage intelligible la complexité du réel relatif aux appréhensions scientifiques et sociales de l’objet démocratique⁵. On peut définir une « conception démocratique » – il en existe une pluralité qui dialogue et se confronte, directement et indirectement ; c’est pourquoi il faut la saisir comme un concept relationnel plus que de substance (Elias, 1991) – comme un ensemble, non pas figé, mais relativement stabilisé à un moment donné, de représentations et de perceptions quant aux principes légitimes de vision et de division du travail politique démocratique : quelles sont les valeurs démocratiques qui doivent présider à la prise de décisions publiques ? qui doit gouverner ? quelles sont les prérogatives légitimes du citoyen ? en quels domaines d’action publique ? À quelles échelles territoriales ? On postulera aussi que, si les conceptions démocratiques ne cessent de se renouveler au fil des conjonctures et événements politiques, elles s’inscrivent souvent dans des filiations démocratiques plus anciennes⁶, qu’elles contribuent pourtant à recomposer et à réinventer.

L’article tentera de répondre à la problématique, en deux trois temps principaux. D’abord, je reviendrai sur la manière dont les conceptions démocratiques sont travaillées par la science politique contemporaine. Face à l’appréhension rigoureusement quantitative des préférences démocratiques des citoyens – qui recouvre les mêmes travers que la quantification et l’agrégation individualisée des opinions pour donner corps à l’opinion publique –, il s’agit de mettre en valeur les limites de ces approches, ainsi que la difficulté de sonder de manière plus générale, de telles préférences. Ensuite, à partir de mes propres travaux doctoraux (voir l’encadré ci-dessous) qui visent à saisir, à partir d’une enquête inductive, la conception démocratique exigeante d’un groupe de citoyens dans trois pays européens, je chercherai à remonter en généralité et à développer une typologie sur les divisions du travail politique, structurante pour comprendre la pluralité des diverses conceptions démocratiques qui s’opposent et se superposent parfois, et restituer la complexité des opinions publiques démocratiques. Enfin, il s’agira de conclure en donnant des pistes de réflexions méthodologiques afin d’approfondir les conceptions démocratiques que l’on a mis en valeur.

⁵ Tout dépend également de la manière d’évaluer, de mesurer les opinions exprimées par les publics.

⁶ Pour Francis Dupuis-Déri (*La peur du peuple. Agoraphobie et agoraphilie* politiques, Montréal, Lux, 2016), les pratiques démocratiques sont une des pratiques consubstantielles à la vie en société. De fait, entre l’exercice de la démocratie antique et la « redécouverte » de la démocratie (dans un sens représentatif) au XVIII^e siècle, les pratiques démocratiques n’ont pour lui pas disparu, mais ont été relativement invisibilisées par l’écrit et les mémoires collectives.

ENCADRÉ : UNE ENQUÊTE SUR DES COLLECTIFS D'AUDIT CITOYEN DE LA DETTE

Mon travail doctoral porte sur la manière dont des militants de collectifs d'audit citoyen de la dette (Nîmes, Grenoble, Liège, Madrid-Ville, Madrid-Région, Catalogne) cherchent à imposer la figure du citoyen-contrôleur, en interagissant avec des décideurs et élus, pour faire valoir leur conception exigeante de ce que doit être l'ordre politique démocratique. Il s'agit plus généralement de s'interroger, à partir de ces configurations et interactions politiques, sur les luttes de sens sur l'essence de la démocratie, qui parcourent l'espace social. Ce geste me semble fondamental pour pouvoir appréhender de manière scientifique l'objet « démocratie ».

Les animateurs de « l'audit citoyen », que nous qualifierons « d'auditeurs-citoyens », renvoient à des militants, souvent multi-engagés qui se mobilisent dans de tels collectifs afin de rendre accessibles, intelligibles et transparents les processus d'endettement public, à plusieurs échelles (État, collectivités locales, etc.). En proposant une évaluation citoyenne critique des circuits de l'argent public, ils cherchent à rallier des soutiens et à influencer le cours de l'action publique, au nom des valeurs qu'ils défendent : redistribution sociale des richesses, retour de l'État-Providence, démocratie sociale, condamnation de pratiques anti-chrématistiques qui impliquent de l'argent public. Ils condamnent la manière dont la dette est utilisée, non pas exclusivement pour améliorer les conditions sociales de la population (investissements sociaux, dans les infrastructures publiques, redistribution sociale des richesses produites), mais pour justifier ce qu'ils appellent des « transferts de ressources publiques vers les acteurs privés » (renflouement, conditions d'emprunts publics trop favorables aux banques privées, taux d'intérêt léonins, etc.) En pratique, les collectifs d'audit citoyen, informels aux yeux du droit, sont mis en œuvre par des militants à travers les modes d'action suivants : des rencontres avec des décideurs de proximité, la production de rapports financiers (mobilisation des chiffres, du droit, prescriptions), des conférences publiques, des conférences de presse, des notes de presse (scandalisation), etc.

Les collectifs « d'audit citoyen » relèvent d'initiatives sociales ayant conduit à une autonomie d'action propre, mais qui se situent en partie dans le sillage de mouvements sociaux et de traditions idéologiques qui les ont précédés : le mouvement tiers-mondiste des années 1960, le mouvement contre la dette des années 1980 et 1990, qui s'insèrent tous deux dans les phases effervescentes de l'altermondialisme. À côté de militants expérimentés, les collectifs d'audit citoyen sont aussi peuplés par un public à l'âge militant moindre, provenant des mouvements anti-austéritaires des années 2010.

Les données empiriques recueillies, au moyen d'une enquête de deux années (2018-2020), auprès des six collectifs à l'étude, avec quatre-vingt entretiens avec des auditeurs-citoyens et une vingtaine auprès de décideurs des sites où se mobilisent les militants (Directeurs Financiers, adjoint à l'Économie, fonctionnaires, élus d'opposition), ne constituent qu'indirectement la substance de cet article. Cependant, la typologie que l'on propose part d'un geste inductif, visant à d'abord à saisir, par immersion, la conception démocratique des auditeurs-citoyens, afin de la replacer ensuite dans un ensemble plus large de conceptions démocratiques.

Ainsi, cette typologie n'a pas seulement vocation à restituer les conceptions démocratiques de l'échantillon théorique : elle peut être heuristique afin d'éclairer d'autres opinions publiques démocratiques que l'on retrouve couramment dans le discours d'acteurs, ordinaires ou militants.

I / L'aspiration démocratique de l'opinion publique et la quantification

Il faut d'abord revenir sur les travaux académiques relatifs aux représentations et perceptions des citoyens vis-à-vis du gouvernement « démocratique ». Purement quantitatives, les comparaisons *cross national* n'ont cessé de se développer, pour tenter de saisir ce qui pourrait constituer l'essence d'une opinion publique « citoyenne » mondiale, en questionnant la manière dont les citoyens des diverses régions géographiques envisagent les régimes démocratiques. Ces études revendiquent souvent la filiation, ou entendent prolonger les considérations, entamées par un ouvrage qui semble aujourd'hui quelque peu poussiéreux : *Civic Cultures* d'Almond et Verba (1963). En travaillant sur la « culture politique » dans les années 1950 et 1960, à partir de cinq démocraties occidentales, les deux auteurs ont développé le concept de « civic culture ». La « civic culture » combinerait des éléments de différentes cultures politiques (*parochial*, *subject* et *participant*). Au-delà de l'esprit normatif de l'ouvrage⁷ – le portrait de l'Italie est digne d'une lecture culturaliste de Banfield⁸ –, on peut se demander s'il est vraiment nécessaire de restreindre une « culture politique » à un pays, ou du moins d'homogénéiser, à l'intérieur d'un même pays, toutes les représentations politiques⁹. Ce concept stato-centré pose le problème de l'homogénéisation des perceptions des citoyens : par exemple, les citoyens italiens sont-ils tous passifs et indifférents à leur administration nationale ? Pour prolonger leurs travaux, des auteurs comme Dalton et Welzel (2014) essaient d'actualiser les cultures politiques contemporaines, à partir de bases de données issues des *World Values Surveys* (WVS). Pour eux, le citoyen « civique » d'Almond et Verba relevait d'un sujet peu réflexif et trop « loyal » (*allegiant*) vis-à-vis des élites politiques et de leurs gouvernements. Il s'agit plutôt d'insister sur l'ontologie plus « assertive » des citoyens, reprenant par là le concept de Norris (1999) qui cherche à démontrer la tendance des citoyens à être de plus en plus attentifs (Geissel, 2008), « critiques », exigeants vis-à-vis de leurs interlocuteurs institutionnels et vis-à-vis de l'état des institutions démocratiques. On va jusqu'à parler du paradigme des « new politics » (Dalton, 2001). Le « citoyen assertif » ressemble éminemment au « citoyen critique » dépeint par Norris (1999) : il réprovoque de plus en plus les élites politiques et les institutions existantes (on parle de *dissatisfied democrats*), tout en manifestant un fort soutien aux principes démocratiques. Ce type de citoyen rejette la classe politique mais n'abandonne nullement les aspirations à démocratiser la démocratie. L'ensemble des études contenues dans l'ouvrage de Dalton et Welzel (2014) s'efforce de classer différents panels de citoyens nationaux en fonction de la distinction « *allegiant culture* » / « *assertive culture* ». Dès lors, les « cultures civiques » repérables ne sont plus adossées à des cultures politiques strictement nationalisées. Au-delà du choix contestable de réduire l'opinion des citoyens, collectée à travers cinq « vagues » des *World Values Survey* (de 1981 à 2008) à un

⁷ On sent l'influence des théories de la modernisation, en vogue aux États-Unis dans les décennies 1950 et 1960, qui prennent les modèles anglo-saxons comme « bonne » référence pour analyser d'autres systèmes politiques.

⁸ Edward Banfield, *The Moral Basis of a Backward Society*, Glencoe, Free Press, 1958.

⁹ Voir les réflexions de Jacques Lagroye, « La légitimation », in Madeleine Grawitz et Jean Leca (dir.), *Traité de science politique*, Tome I, Paris, PUF, 1985, p. 450. Le concept de « culture politique » fait l'objet d'une autre utilisation par Pierre Rosanvallon, qui consiste à caractériser une tradition de pensée politique parmi d'autres, et qui ne se réduit pas aux frontières d'un État. Lire : 1968-2018, *Notre histoire intellectuelle et politique*, Paris, Seuil, 2018.

choix dual entre deux cultures politiques (allegiant/assertive), la perspective macroscopique et macrologique appauvrit la portée théorique des propos : « dans le monde démocratique, les démocrates critiques et défiants prévalent désormais sur les démocrates loyaux et déférents » (chapitre 5). D'un point de vue méthodologique, l'échantillon large de pays retenus (de douze pour le WVS de 1981 à cinquante pour le plus récent) renseigne sur une multiplicité de tendances nationales. Faut-il réduire pour autant un citoyen exclusivement à son cadre national ? Ne faut-il pas, quitte à réduire la portée de l'échantillon, travailler sur des espaces plus réduits et sur les tendances démocratiques qui les traversent, en tentant moins de vérifier par hypothético-déduction la distinction duale de Dalton et Welzel ? Pourquoi ne pas réaliser une collecte moins administrée des « imaginaires démocratiques »¹⁰ que les citoyens enquêtés sont susceptibles d'exprimer et de faire valoir, en ne tentant pas préalablement d'imposer des conceptions démocratiques aux sondés, mais en laissant ouvert la possibilité d'expression des formes démocratiques qu'ils désirent, au-delà des catégories savantes élaborées par le sondeur ? Dans l'ouvrage collectif qu'elle dirige, Pippa Norris (1999) historicise les vagues de consolidation et d'érosion du « global support for democratic governance » (sous-titre de l'ouvrage). L'ouvrage comporte les mêmes biais que celui de Dalton et Welzel : d'abord, une comparaison sur un nombre trop important de cas pour donner une épaisseur sociologique aux propositions théoriques ; ensuite, un travail de réimportation de données fabriquées par l'opinion publique sondagière et traitement d'une opinion qui peut sembler artificielle, provoquée et fabriquée en fonction de postulats théoriques préalables. *Critical citizens* s'interroge essentiellement sur le soutien des publics aux formes contemporaines de la démocratie (représentative) en fonction de critères tels que « la confiance institutionnelle », la « performance économique » du gouvernement, le « capital social » moyen des citoyens, etc. Pour cette raison, et il ne s'agit pas là d'une critique, il ne permet pas, au-delà de ces constats généraux, de s'acheminer vers une appréhension plus fine des jugements et opinions sur l'état de la démocratie, et encore moins sur la manière dont les citoyens envisagent ou non de la réformer et de l'amender.

Il ne s'agit pas de jeter l'opprobre sur ces études, puisqu'elles ont pu, à un moment donné, délivrer des clés de compréhension quant à l'évolution de certaines demandes démocratiques, sur le rapport au politique et à la politique, sur les transformations des démocraties (on utilise l'expression de « vague de transformation de la démocratie » ou de « réformes démocratiques » ; Cain, Dalton, Scarrow, 2004). Pour autant, on ne peut s'en contenter désormais, puisque ces études ne permettent pas d'aller saisir en profondeur les rapports qu'entretiennent les citoyens auprès de leurs décideurs et de l'administration gouvernementale « démocratique ». On peut être tenté de poser ici plusieurs questionnements sur la « nature » des résultats de ces enquêtes. Les citoyens sont-ils si unanimes entre eux ? Que peut-on dire une fois que l'on a dit que le soutien (idéal) à la démocratie (en tant qu'idéal) était en constante augmentation, de par le monde ? Le problème de ces « macro-enquêtes » est qu'elles produisent des résultats homogénéisants. À l'image d'un Dewey (1927) qui parlait de « public trop éparpillé, trop diffus et trop embrouillé dans sa composition », on pourrait dire la même chose du corps mondial des citoyens. Si on fait le constat que tous les citoyens sont « assertives », désirent-ils pour autant les mêmes voies de réformes démocratiques ? Si on reprend les mots de Dalton et Welzel, comment approfondir l'appréhension sociologique des « aspirations

¹⁰ Guillaume Gourgues, Alice Mazeaud, Héloïse Nez, Jessica Sainty, Julien Talpin, « Les Français veulent-ils plus de démocratie ? Analyse qualitative du rapport des citoyens à la politique », *Sociologie*, Vol. 12/1, 2021, p. 18.

démocratiques » des citoyens ? Comment nuancer les propos tenus par de telles enquêtes collectives, quand on sait que la « démocratie » est l'objet de luttes quotidiennes de sens sur ce que doit être l'ordre démocratique ?

Il faut aller voir désormais d'autres travaux, reposant également sur une méthodologie quantitative, mais qui contribuent à affiner la perspective. Travaillant par *case study* (par pays comme la Finlande : Bengtsson et Christensen, 2014 ; Bengtsson et Mattila, 2009 ; ou comme l'Allemagne : Ghergina et Geissel, 2017), ces travaux postulent que les préférences démocratiques des citoyens ne sont en rien uniformes (Bengtsson et Christensen, 2014). Pour ces auteurs, plusieurs « conceptions démocratiques » cohabitent au sein d'un corps national de citoyens. De plus, les opinions publiques démocratiques sont ici mesurées et façonnées (puisqu'elles découlent d'un travail analytique sur des bases de données électorales) plus seulement en fonction de considérations sur la manière dont les citoyens perçoivent les seules institutions représentatives. Les questionnaires cherchent à évaluer les perceptions des citoyens sur des modes alternatifs de prise de décision publique :

« *Standard investigations of public opinion tend to be output or policy-oriented. Voters are repeatedly asked to reveal their level of approval for specific governmental institutions and for democracy in general, but not about alternatives to existing procedures and how they would like the political system to work* » (Bengtsson, 2012, p. 46).

Le but de ces travaux consiste à *prendre au sérieux* les perceptions des citoyens enquêtés sur les procédures démocratiques alternatives de prise de décision : démocratie directe, démocratie furtive (*stealth democracy*)¹¹, démocratie représentative, démocratie participative. En étudiant les « préférences démocratiques » (Ghergina et Geissel, 2017), on élargit la perspective des travaux antérieurement cités et on complexifie l'appréhension des rapports démocratiques au sein d'un corpus donné d'enquêtés. Pour autant, on peut voir plusieurs défauts à ces travaux.

Tout d'abord, on y trouve une tendance à opposer les formes de démocratie directe et les formes de démocratie délégative (lorsque les citoyens délèguent, par le vote, aux *elected representatives*). Derrière ces deux conceptions, les auteurs ont tendance à limiter le débat entre deux figures de citoyen : le citoyen-actif qui veut s'investir au-delà des formes représentatives ; le citoyen-passif qui s'acquitte du devoir électoral en se remettant aux élus (Dalton *et al.*, 2001 ; Bengtsson, Mattila, 2009). Ensuite, quand les auteurs cherchent à dépasser la distinction « démocratie directe » (qui devient parfois « démocratie participative ») / « démocratie représentative »¹², c'est pour ajouter une troisième conception démocratique : la « conception furtive » qui se rapproche d'une conception technocratique/épistocratique du travail politique (ce qui revient à accorder du crédit à la *stealth democracy* de Hibbing et Theiss-Morse, 2002¹³ ;

¹¹ Le concept a été développé par Hibbing et Theiss-Morse (2002). On peut le définir de la manière suivante : « Les citoyens "furtifs" souhaitent essentiellement se tenir en retrait de la politique et ne veulent avoir affaire avec les institutions gouvernementales que lorsque cela s'avère nécessaire, de façon furtive donc ». Lire : Guillaume Gourgues *et al.*, « Les Français veulent-ils plus de démocratie ? », *op. cit.*, p. 2.

¹² Sur le nécessaire dépassement de la dichotomie démocratie directe/démocratie représentative, lire : Michael Saward, *The Representative Claim*, Oxford, Oxford University Press, 2010, p. 160-168.

¹³ La *stealth democracy* est une conception de la division du travail politique qui apparaît bien plus épistocratique que démocratique. En reprenant Theiss-Morse et Hibbing, Geissel et Gherghina disent (2017) : « *Although these decision-makers can be considered as non-democratic, this model is endorsed by many citizens living in democratic systems and supporting democratic values* » (p. 27). Toutefois, en reprenant les travaux de Rosanvallon (2008) sur les légitimités démocratiques, et la manière dont il étudie « l'administration rationnelle » américaine au

Bengtsson et Christensen, 2014 ; Ghergina et Geissel, 2017). Par ailleurs, la classification entre conceptions qui sont décrites comme ne pouvant se recouper contribue à appauvrir l'analyse. Un groupe de citoyens favorables à la mise en place de dispositifs de démocratie participative ou délibérative au niveau local est-il forcément un partisan invétéré de la *strong democracy* (Barber, 1992) ? Plusieurs conceptions démocratiques ne peuvent-elles pas être légitimées par un même citoyen ? Ne peut-on pas envisager de voter à certaines échelles, ou dans certains domaines d'action publique, et aller participer directement dans d'autres ? Ne peut-on pas envisager une division du travail politique qui ne remet pas en cause fondamentalement l'esprit de la démocratie représentative mais qui préconise la mise en place de délibérations des citoyens ? Il semble évident que démocraties représentative et participative peuvent exister (c'est pourtant la tendance de nombreuses démocraties d'Europe de l'Ouest). Au final, peu importe le nombre exact de possibles conceptions démocratiques (quoique le fait d'en disposer de trois apparaît déjà restrictif), le problème de ces approches étant que les propositions de conceptions démocratiques sont tirées de travaux scientifiques préalables, obsédés par vérifier des conceptions démocratiques qui sont des catégories savantes plutôt que de laisser un jeu à l'expression des possibles démocratiques exprimés par les citoyens. En quelque sorte, il s'agit d'aller confirmer ou non les tendances démocratiques déjà observées par d'autres, sans postuler l'existence d'autres conceptions démocratiques exprimables par les enquêtés que celles amenées par les auteurs et qu'ils tentent de valider/d'invalider. De leur côté, Bengtsson et Christensen (2014) cherchent à mettre en rapport les conceptions démocratiques et les pratiques des citoyens. Le geste est intéressant, puisqu'ils questionnent les relations entre perceptions cognitives et pratiques de la démocratie. Ils indiquent que les citoyens « représentatifs » pratiquent le plus le vote et la participation dans les dispositifs de participation institués, quand les citoyens « furtifs » s'en restreignent au vote. Les citoyens « participatifs » sont souvent engagés dans des partis politiques et participent à des formes de participations politique non-institutionnalisées (pétitions, manifestations). S'il est intéressant d'interroger les rapports pratiques (et le sens pratique) démocratiques, s'en tenir à chercher la cohérence entre conception (cognitives) et pratique revient à rendre les conceptions démocratiques tributaires de « l'offre » politique, de l'offre participative, et même de l'offre « contre-démocratique » (Rosanvallon, 2006). Dit autrement, on conditionne surtout les conceptions démocratiques aux structures démocratiques existantes¹⁴. Un autre élément critique de ces approches est que certaines études réduisent une conception à un seul indicateur. Par exemple, Bengtsson et Mattila (2009) réduisent la conception de la « démocratie directe » au soutien à la pratique référendaire. La démocratie directe est pourtant plus large que cela : les mouvements d'occupation de place en 2011 ont indexé leur économie revendicative sur des formes de démocratie directe, sans pour autant toujours légitimer le référendum. Par ailleurs, on retrouve la mise en place de référendums dans des régimes démocratiques représentatifs qui n'ont rien d'une logique de « démocratie directe » : la France ou l'Italie en sont des bons exemples. Les référendums sont mis en place selon la volonté des gouvernants, qui décident de l'agenda du

début du XXe siècle, on peut concevoir la *stealth democracy* comme une forme *minimaliste* de démocratie visant, certes à offrir aux plus compétents la direction politique, mais dans le but de réaliser « l'intérêt général » (à savoir de prendre des décisions en faveur de l'ensemble des citoyens, ce qui peut demeurer une perspective démocratique sur le fond des décisions).

¹⁴ Est-ce que le fait de voter fait d'un citoyen un ardent défenseur de la démocratie représentative ? Dans sa théorie de l'action (*Raisons pratiques, Sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil, 1994), Bourdieu avance : « les agents engagent constamment dans leur pratique des thèses qui ne sont pas posées comme telles ».

référendum et qui ne respectent pas toujours l'issue référendaire¹⁵. Enfin, si le regard de ces travaux semble plus original que les *cross-national studies* qu'on a évoquées précédemment, il reste que ces travaux restent, en soi, limités, puisqu'ils ne réfléchissent que peu sur la construction méthodologique des sondages électoraux (ou déployés à l'occasion de moment électoraux). On insiste plus sur les résultats, sans pourtant mesurer les biais induits par la formulation de propositions que les répondants doivent évaluer sur une échelle de 0 à 10 (10 étant une totale approbation). On n'observe aucune trace de questions dites « ouvertes », qui permettraient déjà aux enquêtés d'avoir un espace d'expression possible plus large et moins administré (ou d'expliquer pourquoi ils sont en difficultés pour répondre¹⁶). Cela ralentirait le temps de la recherche, puisque le travail d'analyse serait étendu. Il semble pourtant indispensable de ne pas faire une économie de temps si l'on veut analyser et restituer de manière convaincante et scientifique la complexité des rapports démocratiques. Ces auteurs s'enferment donc excessivement dans des dichotomies, voire dans des trichotomies, qui peuvent paraître artificielles, si elles ne laissent pas la possibilité d'exprimer d'autres conceptions partagées par les citoyens que celles, à vérifier, des auteurs. Sans suffisante nuance concernant les possibles conceptions démocratiques, ces travaux n'en sont pas moins heuristiques. En guise de conclusion tout de même, Gherghina et Geissel (2017) postulent la fluidité des conceptions démocratiques : « Most citizens prefer a mixture of representative, citizen and expert decision-making with different prioritisations » (p. 37).

Dès lors, plutôt que d'aller repérer les classes de « deliberative democrats » (Neblo et *al.*, 2010), et par extension, celle des « direct democrats » et celle beaucoup plus trouble et générale des « representative democrats », il convient de faire dialoguer ces conceptions, en ne cloisonnant pas les citoyens, selon ce qu'ils expriment, à être exclusivement partisans de l'une. C'est pourquoi il faut saisir les différentes conceptions observables et qu'expriment les sondés comme interdépendantes. Rares sont les partisans de la « démocratie directe » qui rejettent intégralement l'ordre démocratique représentatif.

Dans un tout autre registre, mais toujours dans la perspective de mettre en valeur diverses « conceptions démocratiques » à partir d'un corpus de militants¹⁷, à partir cette fois d'une méthode mixte (qualitative et quantitative), Della Porta (2009) fait une sociologie interniste de la nébuleuse du *global justice movement*. Elle distingue plusieurs « modèles démocratiques » alternatifs au gouvernement démocratique dominant, expérimentés par les activistes présents à un grand rassemblement militant, en 2006. On trouve le modèle associatif (qui donne du poids à la délégation et au vote majoritaire), le modèle « représentatif-délibératif » (qui combine délégation et consensus), le modèle « assembléiste » (qui souhaite développer la participation des militants, tout en préservant le principe du vote majoritaire), et le modèle « délibératif-participatif » (qui combine participation et délibération). Influencée par la théorie de la

¹⁵ Il suffit de voir de quelle manière le « Référendum d'Initiative Citoyenne » (et ses déclinaisons) proposé par divers militants « Gilets Jaunes » a été écarté rapidement des débats politiques des acteurs institutionnels.

¹⁶ Gherghina et Geissel (2017) affirment d'ailleurs : « *The 'do not know' and 'no answer' options were treated as missing values and excluded from analysis* » (p. 29). N'est-ce pas là un biais potentiel énorme ? Les auteurs nous disent que 3983 personnes ont répondu au sondage, mais sans indiquer les taux de non-réponse, qui peuvent, d'autant plus sur les questions des préférences démocratiques, significatives.

¹⁷ Provenant de cinq pays : syndicats, grandes associations, réseaux transnationaux, groupements informels et groupes locaux.

mobilisation des ressources¹⁸, elle indexe les conceptions démocratiques de différents groupes militants à leurs formes organisationnelles et à leurs ressources. Même si elle travaille à partir d'un corpus de militants non-représentatifs de la diversité du social, les tendances exprimées dans ces forums militants ne sont pas isolées des perceptions des citoyens ordinaires.

La lecture de ces travaux donnent toutefois à penser sur la manière de saisir les représentations, les conceptions et les pratiques démocratiques. Toutefois, de telles approches sont nécessaires mais pas suffisantes pour appréhender scientifiquement les rapports démocratiques des citoyens, et de fait les opinions publiques démocratiques.

II / Les conceptions démocratiques saisies par les principes de division du travail politique

Les conceptions démocratiques qu'il s'agit maintenant de présenter ont été développées à partir d'une démarche inductive. En effet, je suis d'abord allé enquêter, en immersion, auprès de collectifs d'audit citoyen de la dette en France, en Espagne et en Belgique, afin de les comparer, sans problématique définitive ni hypothèses préalablement définies à (in)valider, selon la méthode de la théorie enracinée¹⁹. Cette enquête m'a permis de collecter les perceptions de militants issus de diverses générations d'activistes, façonnées par des rapports politiques et vis-à-vis de leurs institutions politico-administratives et selon leurs interlocuteurs institutionnels. Dans le cadre de cet article, il ne s'agit pas seulement de donner à voir les conceptions propres aux auditeurs-citoyens. Après avoir dégagé les jugements critiques des auditeurs-citoyens ainsi que de la manière dont ils envisagent l'édification d'un ordre politique plus démocratique, c'est-à-dire en fonction de la division du travail politique qu'ils souhaitent imposer pour corriger la division dominante et instituée de la coupure entre gouvernés et gouvernants, j'ai souhaité replacer les perceptions de ces militants dans un ensemble plus large de conceptions démocratiques qui traversent l'espace social, en particulier auprès d'organisations du mouvement social. Pour gagner en hauteur théorique, je me suis donc intéressé à d'autres acteurs collectifs, sans aller directement enquêter auprès d'eux²⁰, autant du patrimoine de droite (« La Manif⁷ pour tous », collectifs californiens antifiscaux, société civile espagnole organisée à l'extrême-droite du champ politique) que de gauche (altermondialismes, écologie sociale, Nuit Debout, Gilets Jaunes, etc.), en France et ailleurs. Aller explorer ces diverses conceptions démocratiques émanant d'autres groupes d'action collective visait à questionner la singularité des conceptions démocratiques à l'œuvre chez les auditeurs-citoyens, pour voir si elles recoupaient ou se distinguaient de conceptions partagées par d'autres groupements citoyens et militants. L'un des outils me permettant d'interroger les conceptions

¹⁸ L'une des trois théories dominantes dans la sociologie américaine des mouvements sociaux. Lire : Doug McAdam, John McCarthy, Mayer Zald (dir.), *Comparative Perspectives on Social Movements. Political Opportunities, Mobilizing Structures, and Cultural Framings*, New York, Cambridge University Press, 2008 [1^{ère} édition : 1998/

¹⁹ Barney Glaser et Anselm Strauss, *La découverte de la théorie enracinée. Stratégies pour la recherche qualitative*, Paris, Armand Colin, 2017 [1^{ère} édition traduite : 2010].

²⁰ En lisant des productions de chaque groupe d'action (plaidoyer et revendications, rapports d'activités, compte-rendus de réunions quand cela était disponible, interventions médiatiques, etc.)

démocratiques d'acteurs situés socialement consiste à repérer, dans le discours et la pratique de ces acteurs, les principes qu'ils convoquent pour définir une division du travail politique idéale.

Basée sur une lecture qualitative des perceptions, représentations et pratiques de militants, plus que de citoyens dits « ordinaires », c'est-à-dire qui n'ont pas forcément d'expérience de l'action collective, la typologie suivante peut aider à comprendre la diversité des voix publiques, des courants sociaux, ou de ce qu'on appelle des opinions publiques sur la démocratie telle qu'elle se présente et telle que les citoyens se la représentent, et la manière dont ils envisagent de la réformer. J'estime que cette typologie peut produire des effets de connaissance, dans la mesure où elle n'a pas été construite préalablement sur les catégories savantes mises en valeur dans la littérature scientifique qu'elle aurait cherché à vérifier ensuite empiriquement. J'ai plutôt cherché à donner à voir des conceptions émanant des données et des observations que j'ai directement réalisées. Ce n'est que dans un second temps, que j'ai cherché à confronter la typologie alors construite avec des catégories existantes. Dès lors, les catégories construites ne correspondent que peu aux catégories savantes que l'on a déjà évoqué dans la première partie de cet article.

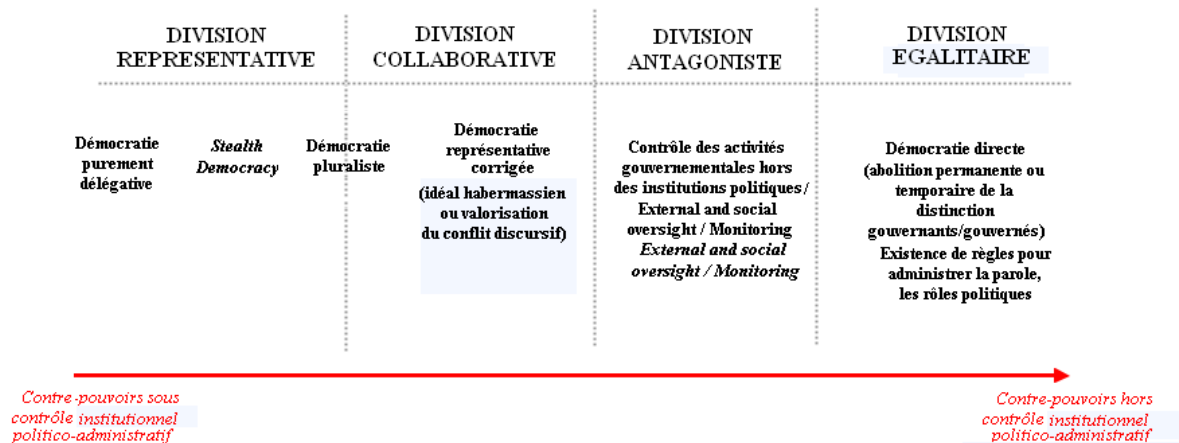
Tout d'abord, il faut définir la « division du travail politique », concept que l'on retrouve dans plusieurs écrits scientifiques, mais qu'il s'agit ici de redéfinir. À l'inverse des travaux reprenant le concept sans pourtant le systématiser, travaux qui explorent la division du travail politique du point de vue des acteurs ayant un mandat politique et donc un titre à parler politique²¹, nous réfléchissons à une telle division du point de vue des gouvernés. On définira la division du travail politique comme la conception partagée par un ensemble d'acteurs qui postule une certaine distribution et la répartition légitimes des rôles qui autorisent certains ou tous les acteurs à parler, débattre et délimiter l'horizon des discussions démocratiques. Chaque division du travail politique, ici entendue comme relevant du normatif, suppose un certain périmètre quant aux territoires politiques²² des citoyens, par rapport à ceux des élus, des conseillers politiques, des fonctionnaires, ou tout autre agent de l'État. La division du travail politique propre à un groupe d'acteurs implique donc de distinguer (ou non), de leur point de vue, les gouvernants des gouvernés ainsi que la nature et l'étendue de chacun des rôles politiques : les citoyens peuvent-ils contrôler les décideurs et à quelles conditions ? Peuvent-ils et doivent-ils légiférer ? Dans quel cadre et/ou pour quels domaines d'action publique ? À l'inverse, les prérogatives citoyennes se réduisent-elles à une « remise de soi » à des élus légitimés par l'épreuve électorale, ou à des mandats sélectionnés sur leur compétence ? La distribution des rôles et des prérogatives donne lieu à des différentes visions sur ce que doit être la division du travail politique, au gré de multiples combinaisons possibles. La division défendue par les auditeurs-citoyens, de la même manière que tous les acteurs sociaux défendant l'extension des prérogatives politiques des citoyens (une conception active de la citoyenneté politique), contestent la monopolisation de la gestion des biens publics et politiques par les élus et responsables politico-administratifs. Il s'agit ici, à partir du discours et des pratiques de divers acteurs collectifs, de proposer plusieurs idéaux-types de la division du travail politique. Il me

²¹ On pense notamment à : Pierre Bourdieu, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Editions de Minuit, 1975, p. 478 ; ou encore à Didier Demazière et Patrick Le Lidec (dir.), *Les mondes du travail politique. Les élus et leurs entourages*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014.

²² La notion de « territoire politique » est inspirée des travaux d'Erving Goffman qui évoque, selon une métaphore sociospatiale, les « territoires du moi ». Erving Goffman, *La mise en scène de la vie quotidienne. 2. Les relations en public*, Paris, Editions de Minuit, 1973, p. 50-69.

semble que les idéaux-types abordés, loin d'épuiser toutes les conceptions démocratiques existantes, en donnent toutefois une vision générale et plus complexe par rapport à la littérature existante. Précisons que nous tenons compte ici seulement des principes de division du travail politique démocratique : nous écartons volontairement les acteurs qui légitiment des principes essentiellement et exclusivement épistocratiques, gérontocratiques, ploutocratiques, etc.

TYPLOGIE DES DIVISIONS DU TRAVAIL POLITIQUE



À partir de l'étude et du suivi d'un nombre importants de mouvements sociaux et d'acteurs collectifs protestataires, j'ai élaboré cette typologie qui, évidemment, ne propose que des idéaux-types dans la tradition wébérienne²³, que l'on ne retrouve jamais à l'état pur lorsque l'on observe le social. Quatre idéaux-types ont été repérés, que l'on a notamment classé en fonction d'une variable (l'intensité des contre-pouvoirs plus ou moins sous contrôle des décideurs). Tout d'abord, la division représentative du travail politique consiste à réduire les citoyens à des électeurs, quand ils ne souhaitent pas eux-mêmes se présenter directement aux élections. Cette conception légitime le lien représentatif que l'on entend dans le sens commun, et la délégation politique aux élus. Ensuite, la division collaborative suppose des prérogatives citoyennes plus étendues que dans la division représentative : les citoyens votent mais ne s'en contentent pas. Conformément à leurs dispositions et à leurs ressources, ils peuvent s'organiser en groupe d'intérêts pour se faire valoir entre les temps électoraux. Les personnels élus sont ici tenus d'être réactifs aux demandes sociales, notamment en organisant des espaces de participation et de délibération, dont les règles sont collectivement discutées entre gouvernants et gouvernés. Par ailleurs, la division antagoniste du travail politique s'éloigne de la croyance de la théorie de l'agir communicationnel (Habermas, 1981) dans la capacité, par la délibération et l'expression de voix pluralistes et discordantes, d'aboutir à un consensus. On légitime ici la dimension du conflit dans la discussion politique. La distinction entre gouvernants et gouvernés se double ici d'une distinction entre gouvernants et contrôleurs des attitudes gouvernementales (ce qui est notamment désigné par Rosanvallon (2006) comme les acteurs de la « contre-démocratie »). Enfin, la division dite égalitaire s'oppose à toute séparation entre gouvernants et gouvernés. Tout citoyen est simultanément ou successivement gouvernant et gouverné. On est

²³ Max Weber, *Economie et société. 1 : Les catégories de la sociologie*, Paris, Pocket, 1996 [1^{ère} édition : 1922], p. 31.

ici dans une doctrine proche de la démocratie directe permanente, ou encore la *strong democracy* (Barber, 1992).

À partir de ces quatre versions idéal-typiques de la division du travail politique démocratique, j'ai identifié des sous-types qui correspondent à des positions repérables et occupées (au moins temporairement) par des acteurs collectifs dont je citerai quelques exemples. Je ne m'attarderai pas sur les sous-ensembles de « démocratie purement délégative » et de « démocratie furtive » (Hibbing et Theiss-Morse, 2002) qui postulent une conception relativement passive des citoyens (en tant que gouvernés) en démocratie. Dans la première, la figure du citoyen-électeur est paradigmatique²⁴, tandis que dans la seconde, le citoyen s'en remet aux plus « compétents » (on est dans une forme d'épistocratie qui se conforment aux valeurs démocratiques fondamentales)²⁵. Il est logique de ne pas trouver d'acteurs collectifs se référant à cette vision du travail politique puisque si tel était le cas, comment pourrait-on expliquer la mobilisation d'acteurs collectifs si la seule voie légitime d'expression est de s'acquitter du vote ? Si Hibbing et Theiss-Morse ont voulu faire de la « démocratie furtive » la conception « démocratique » la plus répandue chez les citoyens américains, que Rosanvallon insiste sur la légitimité politique contemporaine par « impartialité » (2008), d'autres auteurs mettent en valeur les perceptions critiques d'acteurs sociaux vis-à-vis de cette vision autant *technocratique* que délégative du pouvoir (lire notamment l'étude des mouvements écologistes américains, Fischer, 2000).

Quant à la « démocratie pluraliste », elle représente certainement la conception pratique la plus commune aux acteurs collectifs (groupements formels, informels, associations) : il s'agit là de s'accommoder du geste électoral et de l'ordre politique que les élections contribuent à légitimer, tout en cherchant à influencer la fabrique des politiques publiques à travers la constitution de groupes qui défendent des intérêts (publics ou privés) et qui se mobilisent en fonction des ressources mobilisables et mobilisées. Cette « démocratie pluraliste »²⁶ introduit pourtant une distinction dans le corpus des citoyens, entre ceux qui se mobilisent (citoyens dits « actifs » qui agissent comme des intermédiaires entre gouvernants et gouvernés) et citoyens qui ne se mobilisent pas. Pour les citoyens mobilisés, face à une proposition ou un projet de législation considéré indésirable, il est vu comme légitime de pratiquer parfois le « pouvoir d'empêchement » (Rosanvallon, 2006) en participant par exemple à des manifestations pour exhorter les autorités à ne pas légiférer ou à légiférer autrement. La « démocratie pluraliste » consiste aussi à s'organiser en groupes (thématiques/sectoriels ou territoriaux) pour aller proposer, dans la longue intermittence électorale (entre deux temps électoraux), des orientations politiques aux législateurs désignés. On peut citer ici tout autant les groupes d'intérêt les plus structurés qui agissent auprès des acteurs institutionnels européens (comme *Business Europe*²⁷), que des acteurs largement ancrés dans le patrimoine de droite tels que les mouvements antifiscaux aux États-Unis ou la *Manif' pour Tous* en France, qui cherchent tous à se

²⁴ À travers le vote, le citoyen s'en remet à des représentants politiques dans le cadre de la Cité, à des délégués syndicaux dans le cadre du travail, à des porte-parole dans le cadre d'associations, etc.

²⁵ On est ici proche des théories élitistes de la démocratie, telles que formulées notamment par Joseph Schumpeter, *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris, Payot & Rivages, 1990 [édition originale : 1942].

²⁶ À ne pas confondre avec les théories qui analysent les rapports État-société selon la distinction « néocorporatisme » / « pluralisme ».

²⁷ Hélène Michel, « BusinessEurope au-delà du « lobbying » : le travail d'intégration européenne d'une organisation patronale », *Critique internationale*, 2013/2 (N° 59), p. 133-155.

promouvoir auprès de décideurs ciblés pour orienter les politiques menées (*policies*). On peut aussi citer des *public interest groups* (on pense à la Plateforme des Affectés de l'Hypothèque en Espagne²⁸, aux groupes féministes pratiquant l'*advocacy*²⁹, ou encore aux groupes écologistes. La conception démocratique légitimant la « démocratie pluraliste » est essentiellement le fait de citoyens mobilisés dans des groupements d'intérêts.

Les partisans de la conception de la « démocratie représentative corrigée » adoptent la stratégie de la représentation d'intérêts, mais dans un but particulier : négocier avec les autorités des dispositifs de participation et de délibération qui ne souffrent pas des écueils traditionnellement attachés à « l'offre participative » existante (Gourgues, 2012). Il s'agit d'associer davantage les citoyens à la fabrique de la décision, sans pour autant remettre fondamentalement en cause l'essence représentative du régime politique, mais dans le but de la faire évoluer, en élargissant les prérogatives politiques des citoyens (et en diminuant celles des responsables). Les défenseurs d'une telle vision démocratique cherchent, pour ne pas voir la participation des citoyens trop administrée, à négocier les règles mêmes des faits participatifs et délibératifs. Ce, afin que les participants ne se limitent pas aux savoirs convoqués et attendus des citoyens (Nez, 2015) et qu'ils puissent exprimer des demandes *disruptives* (Caluwaert et Reuchamps, 2016). On discute de l'ordre du discutable dans la future délibération, des modalités de la modération, de la prise de parole et surtout, du caractère contraignant des délibérations et décisions produites pour les gouvernants. À titre d'exemple, on peut citer en France notamment l'association Sciences Citoyennes, les Gilets Citoyens ou encore les Assemblées Citoyennes (qui font suite au Vrai Débat). On y retrouve aussi des groupes revendiquant des *participatory inquiries*, à savoir le droit de former des commissions thématiques³⁰ reconnues par les institutions qui enquêtent sans contrôle institutionnel politico-administratif. Dans le cas des auditeurs-citoyens, plusieurs militants espagnols (à Madrid et à Barcelone) et belges (à Liège) ont adressé à leurs interlocuteurs institutionnels des plans de participation, qui décrivaient, à travers un *design* procédural complexe, les manières d'institutionnaliser l'audit citoyen de la dette (tel que mis en place par l'institution municipale, par exemple) comme authentique outil de gouvernement (participatif) de l'action publique. Si tous les acteurs sont inégalement capables d'inventer et de promouvoir de nouveaux dispositifs participatifs et délibératifs, de plus en plus de citoyens estiment que de tels dispositifs peuvent aider à corriger les défauts de la démocratie délégitime.

Ensuite, de nombreux citoyens estiment qu'au-delà du vote, ils ont le droit d'observer et de surveiller les activités des gouvernants. Comme dans la « démocratie pluraliste », les partisans de la « division antagoniste » ou légitimant les activités de contrôle des activités gouvernementales par la société, légitiment l'existence d'intermédiaires qui surveillent les gouvernants, pour les citoyens non-mobilisés directement (qui peuvent soit faire remonter leurs préoccupations et questions aux intermédiaires, soit devenir directement intermédiaire). De fait, les aspirations démocratiques passent davantage par l'augmentation des responsabilités des élus, qui doivent être beaucoup plus transparents et *accountable* (rendre des comptes, à travers la publicité active). À la différence de la conception « pluraliste » qui s'apparente surtout au

²⁸ Carmen Haro Barba, Víctor Sampedro Blanco, « The new social movements in Spain: the Protests for the Right to Housing as an immediate predecessor of the 15M Movement », *Working Paper, ECPR 6th Edition*, 2011.

²⁹ Étudiées notamment aux Pays-Bas et aux États-Unis par : Susan M. Olson, « Comparing Women's Rights Litigation in the Netherlands and the United States », *Polity*, 28, no. 2, 1995, p. 189-215.

³⁰ Souvent dans les domaines de l'environnement, de la santé publique, des aménagements urbains pour améliorer la sécurité des femmes dans les espaces publics.

registre de l'influence, la conception « antagoniste » privilégie le registre de la contrainte sur les gouvernants. On estime que ces derniers doivent être plus réactifs aux demandes exprimées par les citoyens, c'est-à-dire adopter une posture plus dialogique, multiplier les points de contacts avec les administrés. Les groupes d'action collective qui légitiment de telles activités de surveillance démocratique, de contrôle depuis l'extérieur – en anglais, on parle *d'external social oversight* –, sont souvent des groupements informels, d'associations ou d'Organisations Non-Gouvernementales (ONG), Observatoires/*nonprofit watchdogs*. On pense notamment en France aux activités de l'association *Anticor* cherchant à contrôler l'intégrité politique d'élus (en surveillant leurs activités) ou encore à l'ONG catalane « *Observatorio del Deute en Globalizació* » qui compile tout un ensemble de données sur la dégradation des conditions de vie des populations liées aux politiques économiques et financières de collectivités publiques. Dans la division « antagoniste » du travail politique, le citoyen est un potentiel « franc-tireur », dont l'une des prérogatives essentielles est de contrôler les décideurs, ce qui suppose que ces derniers collaborent plus avec les administrés et acceptent ce jeu de la « surveillance » démocratique.

Enfin, la division dite « égalitaire » donne à voir une multitude de sous-exemples, partisans de l'abolition temporaire ou permanente de la distinction gouvernants/gouvernés. La figure paradigmatique de cette conception est celle du citoyen-législateur, autorisé à légiférer sur les thématiques qui l'intéressent. On peut citer autant des groupements anarchistes libertaires – comme les écologistes sociaux très influencés par la pensée de Murray Bookchin³¹ – qui veulent abolir les formes étatiques pour les substituer par une architecture politique plus horizontale et socialisée, ou encore la tendance spontanéiste du conseillisme (Dubigeon, 2017). On retrouve de nombreux mouvements autonomes dans cette tendance³², qui organisent en interne la « démocratie égalitaire ». Quand ces mouvements interagissent avec des représentants institutionnels, ils doivent se résoudre au registre de la concertation ou de la démocratie pluraliste, ne pouvant imposer l'indistinction gouvernants/gouvernés au niveau de la communauté politique élargie. Il s'agit là de marquer l'écart existant entre les conceptions démocratiques désirées et les rapports pratiques à la démocratie (ce qu'il est possible de faire à l'intérieur d'un corpus institutionnel défini et contraignant).

Cette typologie, construite à partir des conceptions démocratiques repérables chez plusieurs groupements d'action collective, permet de restituer la pluralité des conceptions démocratiques possibles, sans pourtant les épuiser. Il semble déjà que les différents idéaux-types (division représentative, collaborative, antagoniste et égalitaire) soient plus intelligibles que les catégories exclusives les unes vis-à-vis des autres, des travaux de Geissel, Gherghina (2017), Bengtsson, Mattila (2009) et Bengtsson, Christensen (2014). Afin de ne pas s'en tenir à quatre idéaux-types de division du travail politique démocratique et de restituer la complexité des opinions publiques démocratiques, j'ai cherché à mettre en valeur des sous-catégories qui hybrident et permettent de rendre plus fluides l'appréhension des perceptions démocratiques. Par exemple, la « démocratie pluraliste » se situe au confluent de deux conceptions démocratiques idéal-typiques plus larges (division représentative et division collaborative). Une même division idéal-typique peut accueillir plusieurs sous-catégories. Je ne l'ai ici fait que

³¹ Murray Bookchin, *Social ecology and communalism*, Edinburgh, Oakland, AK Press, 2006.

³² Mouvements anti-nucléaires, LGBT, étudiants, anticapitalistes, de soutien aux sans-papiers.

pour la division collaborative qui, à mon avis, est une des conceptions démocratiques les plus partagées dans l'océan tumultueux des perceptions démocratiques des citoyens. De toutes les façons, il ne s'agit pas d'affirmer que les citoyens sont condamnés à choisir entre telle ou telle manière de concevoir la division du travail politique. Ils peuvent en effet légitimer des formes d'association entre essence démocratique représentative, délibérative, antagoniste et directe, en fonction de l'échelle de pouvoir et du domaine d'action publique.

Par ailleurs, un même groupe de militants ou de citoyens peut apparaître divisé sur la manière d'atteindre la « bonne » conception démocratique. Si l'on se demande quelle est « l'opinion publique démocratique » en vigueur dans le mouvement des Gilets Jaunes, que peut-on répondre ? À la manière de Jeanpierre (2019), je dirai que le mouvement est marqué par une « impureté idéologique », à l'image d'un nombre non négligeable de groupes sociaux, à savoir le manque de vision homogénéisée sur la manière d'atteindre un horizon démocratique. De fait, même si l'ensemble de ceux qui se reconnaissent comme « Gilets Jaunes » revendiquent la nécessité d'agir face à un système démocratique pas assez attentif à leur égard, certains favorisent la création de nouvelles forces politiques jouant le jeu de la compétition électorale (même si c'est là une minorité de « Gilets Jaunes »), quand d'autres sont largement favorables à la « démocratie délégative corrigée »³³. Enfin, d'autres encore envisagent la figure du citoyen-législateur comme une figure démocratique désormais incontournable (en arborant par exemple l'idée d'un Référendum d'Initiative Citoyenne de type législatif).

Dans le cas des acteurs qui constituent le cœur empirique de ma thèse, j'assimile les auditeurs-citoyens à une catégorie plus large, celle des « citoyens-contrôleurs », pour insister sur la manière dont, par leurs modes d'action (rencontres avec les élus, production de rapports militants, conférences publiques, conférences de presse), ils jouent simultanément sur les registres de l'influence (en allant légitimer la « démocratie pluraliste ») et sur celui de la contrainte, en montrant aux décideurs que les citoyens que l'on représente (symboliquement³⁴) connaissent l'ordre légal et les prérogatives qu'ils peuvent attendre légitimement des élus (droit à la transparence, droit à la réactivité, des droits des citoyens à être impliqué dans les affaires publiques, etc.)

Les conceptions démocratiques ne sont en rien figées : elles évoluent selon les contextes, même si on peut retrouver des analogies entre les prérogatives citoyennes envisagées, par exemple, par les « Gilets Jaunes » et d'autres courants protestataires qui leur ont précédés³⁵. Ces conceptions ne sont pas à saisir comme des « substances » : elles se répondent mutuellement. Par exemple, la « démocratie délégative corrigée » ou la « démocratie pluraliste » naissent du fait que la démocratie purement délégative qui aurait été instituée ne permet pas de prendre en compte à la pluralité des intérêts et des points de vue sociaux. Elles veulent donc réformer la division du travail politique dominante, sans l'amender totalement. Dans un autre cas, un groupe militant ou citoyen peut vouloir associer des formes démocratiques représentatives et

³³ Courant nourri par les expériences démocratiques récentes en Islande, en Irlande et en Belgique, notamment.

³⁴ Lire Yves Sintomer, « Les sens de la représentation politique : usages et mésusages d'une notion », *Raisons politiques*, 2013/2, n°50, p. 13-34.

³⁵ Si la sociologie des deux publics militants n'a rien à voir, on pourrait tout de même comparer certaines revendications des mouvements de « place » et celles des Gilets Jaunes, en particulier sur les manières contemporaines de réformer la démocratie (reconfiguration de la représentation, mandats impératifs, expériences délibératives et participatives à multiplier).

directes : le cas suisse est un exemple récurrent lorsque l'on discute collectivement des possibles démocratiques. Pour saisir ces multiples opinions publiques démocratiques, on peut donc travailler sur certains courants sociaux et le discours tenus sur les formes démocratiques désirables. Je l'ai ici fait à partir des positions d'acteurs sociaux, mais je postule qu'on peut retrouver certaines des conceptions chez des acteurs et citoyens qui ne se mobilisent pas toujours directement et/ou personnellement.

Conclusion : réflexions méthodologiques pour une saisie plus fine des conceptions démocratiques des citoyens

Comme on l'a mis en valeur dans cet article, il convient d'insister sur le pluriel des opinions publiques démocratiques. Pour restituer la complexité, l'ambivalence contenue dans ces publics qu'il serait vain d'homogénéiser dans une expression conjuguée au singulier, j'ai essayé de revenir sur plusieurs conceptions démocratiques que l'on retrouve aujourd'hui, sous des formes singulières, à l'œuvre dans différents groupes de citoyens et de militants. Les conceptions démocratiques que l'on a évoquées, à partir de certaines paroles publiques qui traversent les espaces publics contemporains, sont en fait interdépendantes. En effet, les conceptions ne sont pas isolables les unes des autres, et elles n'ont de sens que si on les met en relation. Une sociologie des opinions publiques doit toujours être relationnelle, pour repérer avec et contre qui les divers courants sociaux s'expriment.

On a ici montré que les approches quantitatives (première partie de l'article), par le geste hypothético-déductif qu'elle privilégie, se heurtent à un plafond de verre quant aux propositions théoriques qu'elles sont susceptibles de faire émerger. Sans nier l'apport heuristique de telles approches, qui gagneraient d'ailleurs à reposer sur des bases de données constituées par les politistes eux-mêmes plutôt que d'interpréter les données collectées par d'autres, dans le cadre des *World Values Surveys*, il nous semble qu'en l'état, il faut déployer et développer des approches qualitatives afin de mieux saisir les diverses conceptions démocratiques contemporaines, en renonçant à enquêter le corpus le plus large possible pour se focaliser sur des groupements à taille plus modeste. Dès lors, comment saisir sous la forme la plus « pure » possible³⁶ – ce qui est empiriquement impossible dès qu'il s'agit de provoquer l'opinion publique pour la saisir –, c'est-à-dire sous la forme la plus spontanée possible ? Tout d'abord, en renonçant à saisir une seule opinion publique, qui contribue à homogénéiser et à effacer les nuances entre les diverses conceptions démocratiques. Sans ici prétendre offrir la « bonne » recette à suivre, on peut tout de même réfléchir à la manière de « provoquer », sans trop l'administrer, l'expression des jugements critiques des citoyens et leurs conceptions démocratiques idéales. Puisque l'on sait que le recueil individuel des perceptions souffre d'un nombre considérable de biais, on peut revenir sur les apports et limites de manières contemporaines (en dehors de la technique sondagière traditionnelle) de saisir les perceptions

³⁶ Ce que Lawrence Abbott désigne comme « opinion publique authentique », à distinguer de « l'opinion publique majoritaire ». Lire : Lawrence Abbott, « La nature de l'opinion publique. Extrait de *Public Opinion and Popular Government*, New York, Longman et Green, 1913, p. 3-27 », *Hermès, La Revue*, 2001/3 (n° 31), p. 39-54.

et conceptions des citoyens. Ces autres « manières d'expression de l'opinion publique » (pour reprendre Reynié, 2001) sont diverses. On a d'abord le « sondage délibératif » de Fishkin (1999), qui combine sondages et délibération. D'abord, en sélectionnant un échantillon représentatif de la population, il s'agit d'interroger ce panel à travers un questionnaire (qui a les mêmes défauts que les sondages traditionnels). Sur cette base, on demande aux sondés s'ils accepteraient de venir délibérer pendant deux jours physiquement. Pour ceux qui acceptent (300 sur 879 lors du premier sondage délibératif à Manchester, en 1994³⁷), il s'agit de débattre pendant plusieurs jours, successivement au sein de groupes thématiques puis en plénière. Pendant tout le processus, les citoyens délibérants écoutent des « experts » et représentants politiques de diverses tendances. À la fin du processus, on demande aux citoyens de répondre de nouveau au premier sondage, pour voir si leurs perceptions, après délibérations, ont changé. Et c'est effectivement le cas. Ce sondage délibératif est un instrument qui a le mérite de ne pas se contenter de recueillir « l'opinion fantôme » (Fishkin, 1999), pour s'intéresser aux manières dont les opinions recueillies d'abord individuellement se transforment au terme d'un processus de délibération (donc collectif). Pour autant, la dimension sondagière retenue par Fishkin pose un problème : qui choisit le sujet qui mérite d'être discuté (pourquoi choisir la question de la criminalité dans le cas de Manchester, et la réforme de l'impôt sur le revenu, la législation sur le divorce et les interventions militaires extérieures dans le cadre du sondage délibératif d'Austin en 1996 ?). Il semble que c'est bien en miroir de l'opinion publique sondagière (qui sélectionne certains sujets) que les expériences de sondage délibérative s'orchestrent. Certes, la méthode développée par Fishkin permet de montrer une fois de plus que les sondages traditionnels mesurent imparfaitement l'opinion publique. Pour autant, ne gagnerait-elle pas à laisser les citoyens décider eux-mêmes de quoi discuter ? Et le cas échéant, si l'on décide d'imposer un sujet plutôt qu'un autre, pourquoi continuer à administrer un questionnaire avant et après la délibération ? Il n'est en effet plus nécessaire d'attester que l'opinion publique sondagière mesure une agrégation d'opinions individuelles et met en évidence une opinion de masse sociologiquement insaisissable. Au-delà des expérimentations de Fishkin (qui a au moins le mérite de chercher à faire progresser le dialogue démocratique), la reprise du sondage délibératif dans d'autres contextes (comme au niveau de l'Union Européenne) a été étudiée par Aldrin et Hubé (2011). Les deux politistes soulignent le but politique et performatif de *Tomorrow's Europe* : « les échantillons de citoyens dépêchés à Bruxelles donnent corps à la citoyenneté européenne » plus qu'ils ne sont destinés à recueillir les perceptions démocratiques des citoyens (et à recenser leurs besoins).

Une autre manière d'aller saisir les conceptions démocratiques des citoyens, sans s'indexer à l'excès sur la logique sondagière, réside dans l'expérimentation de la discussion collective et par la délibération, comme c'est le cas de l'expérimentation de *focus groups*³⁸. Ces entretiens collectifs consistent à réunir plusieurs citoyens, sur la base de certains critères, afin de favoriser une discussion entre les membres de chaque groupe, avec la présence d'un animateur qui guide, sans trop cadrer les échanges. C'est par exemple la technique à laquelle recourent plusieurs scientifiques³⁹, qui souhaitent, plutôt que de multiplier les entretiens individuels, susciter des

³⁷ Nonna Mayer, « Le sondage délibératif au secours de la démocratie », *Le Débat*, 1997/4 (n° 96), p. 67-72.

³⁸ Voir la manière dont William Gamson a expérimenté un tel dispositif méthodologique : *Talking Politics*, New York, Cambridge University Press, 1992.

³⁹ Pierre Lascoumes, Philippe Bezès, « Les formes de jugement du politique. Principes moraux, principes d'action et registre légal », *L'Année sociologique*, 2009/1 (Vol. 59), p. 109-147 ; Patricia García-Espín, Eduardo Ganuza,

dynamiques interactives entre les différents membres d'un groupe. En effet, les individus ne s'expriment pas strictement de la même manière selon qu'ils soient confrontés dans un face à face à la présence intimidante de l'enquêteur, ou dans un groupe de discussion, plus propice à l'émergence de paroles, d'expressions d'imaginaires démocratiques que l'enquêteur aurait pu plus difficilement saisir lors d'un entretien individuel⁴⁰. Cela nécessite toutefois de réfléchir méticuleusement à la composition des groupes (rassemble-t-on des individus sur la base de caractéristiques sociales communes ou favorise-t-on l'hétérogénéité⁴¹ ?). Par ailleurs, Lascoumes et Bezès (2007) qui recourent aux *focus groups* présentent aux membres de chaque groupe des situations de corruption (on pourrait présenter des scénarios relatifs à des situations « démocratiques ») qu'ils sont chargés d'évaluer individuellement (à travers plusieurs catégories d'appréciation). Par la suite, les enquêtés sont chargés d'expliquer publiquement leurs évaluations individuelles, cela permettant de lancer une discussion collective sur l'appréhension de la « corruption » à partir de situations concrètes. On pourrait envisager la même chose avec l'horizon démocratique souhaitable. Partir de situations démocratiques concrètes et diversifiées permettrait notamment aux enquêtés de ne pas se lancer *ex nihilo* dans des discussions abstraites de théorie politique. Un tel processus permettrait de voir comment les opinions se font et se défont dans le cadre des interactions, comment elles se constituent et évoluent dans l'échange et la contradiction.

Ainsi, la conclusion de cet article consiste, dans l'objectif d'aller saisir les conceptions démocratiques des citoyens, à renoncer à enquêter des pans macroscopiques du social, pour se focaliser sur des espaces et segments plus restreints de l'espace social, au moyen de méthodes qualitatives. Il ne s'agit pas de réduire les méthodes quantitatives à des méthodes improductives, mais il semble nécessaire que ces méthodes partent des résultats dégagés par des enquêtes qualitatives. L'idéal serait de combiner *focus groups* et entretiens individuels, pour mesurer notamment l'écart existant entre ce que les citoyens sont susceptibles d'exprimer en groupes, et à titre plus individuel. Ce n'est qu'au prix d'exigences méthodologiques qui laissent la place et du jeu aux citoyens afin d'exprimer leurs jugements et conceptions démocratiques, que les scientifiques pourront prétendre prendre raisonnablement le pouls des opinions démocratiques.

« Participatory Skepticism: Ambivalence and Conflict in Popular Discourses of Participatory Democracy », *Qualitative Sociology*, vol. 40, n° 4, 2017, p. 425-446 ; Guillaumes Gourgues et al, « Les Français veulent-ils plus de démocratie ?... », *art. cit.*

⁴⁰ Comme le dit Marc Abelès (*Carnets d'un anthropologue De Mai 68 aux Gilets jaunes*, Paris, Odile Jacob, 2020) : « la parole collective est la condition de la parole singulière. On postule aussi que l'observation par l'enquêteur d'une scène d'échanges entre participants est plus susceptible d'augmenter ce qu'Anthony Giddens appelle la « conscience discursive », à savoir « tout ce que les acteurs peuvent exprimer de façon verbale (orale ou écrite) » (*La constitution de la société*, Paris, Presses Universitaires de France, 1987), par rapport à un entretien de type classique et individuel.

⁴¹ Sachant que l'hétérogénéité des participants à une discussion peut exercer des effets sur la participation et donc la prise de parole des citoyens les plus modestes (socioéconomiquement parlant). Lire : Marie-Hélène Sa Vilas Boas, « Politiser les "différences" : les rapports sociaux en débat au sein des conférences municipales des femmes de Recife », *Participations*, 2015/2 (N° 12), p. 139-165.

BIBLIOGRAPHIE

- ALDRIN Philippe, HUBÉ Nicolas, « « Devenir les ambassadeurs de l'Europe ». Une lecture politique de la première expérience de démocratie délibérative européenne », *Politique européenne*, 2011/2 (n° 34), p. 95-134.
- ALMOND Gabriel, VERBA Sydney, *The civic culture. Political attitudes and democracy in five nations*. Princeton, Princeton University Press, 1963.
- BARBER Benjamin, *Strong Democracy: Participatory Politics for a New Age*, Berkeley, California University Press, 1992.
- BECKER Howard, GEER Blanche, HUGUES Everett, STRAUSS Anselm, *Boys in White. Student Culture in Medical School*, Chicago, University of Chicago Press, 1992 [Première édition : 1961].
- BENTSSON Åsa, « Citizens' Perceptions of Political Processes. A Critical Evaluation of Preference Consistency and Survey Items », *Revista Internacional de Sociología*, 70(2), 2012, p. 45-64.
- BENTSSON Åsa, CHRISTENSEN Henrik, « Ideals and Actions: Do Citizens' Patterns of Political Participation Correspond to their Conceptions of Democracy? », *Government and Opposition*, 2014, p. 1-27.
- BENTSSON Åsa, MATTILA Mikko, « Direct Democracy and its Critics: Support for Direct Democracy and 'Stealth' Democracy in Finland », *West European Politics*, 32:5, 2009, p. 1031-104
- BLONDIAUX Loïc, « Ce que les sondages font à l'opinion publique », *Politix*, 1997/1 (n° 37), p. 117-136.
- CALUWAERTS Didier, REUCHAMPS Min, « Generating Democratic Legitimacy through Deliberative Innovations: The Role of Embeddedness and Disruptiveness », *Representation*, 2016.
- DALTON Russell et al., « Public Opinion and Direct Democracy », *Journal of Democracy*, 12(4), 2001, p. 141-153.
- DALTON Russell, WELZEL Christian (dir.), *The Civic Culture Transformed: From Allegiant to Assertive Citizens*, New-York, Cambridge University Press, 2014.
- DELLA Porta Donatella (dir.), *Democracy in Social Movements*, Londres, Palgrave Macmillan, 2009.
- DEWEY John, « Le public et ses problèmes. Extrait de *The Public and its Problems* (1927), repris dans *John Dewey. The Later Works*, vol. 2, édités par Jo Ann Boydston et associés, Carbondale, Southern Illinois University Press (1re éd., 1977), paperback, 1983 », *Hermès, La Revue*, 2001/3 (n° 31), p. 77-91.
- DUBIGEON Yann, *La démocratie des conseils. Aux origines modernes de l'autogouvernement*, Paris, Klincksieck, 2017.
- ÉLIAS Norbert, *Qu'est-ce que la sociologie ?*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, 1991.
- FISCHER Frank, *Citizens, Experts, and the Environment. The Politics of Local Knowledge*, Durham, Duke University Press, 2000.
- FISHKIN James, « Vers une démocratie délibérative : l'expérimentation d'un idéal ». Extrait de *Citizen Competence and Democratic Institutions*, sous la direction de Stephen L. Elkin et de Karol Edward Soltan, Pennsylvania State University Press, 1999, chapitre XII, p. 279-290 », *Hermès, La Revue*, 2001/3 (n° 31), p. 207-222.
- GEISSEL Brigitte, « Democratic Resource or Democratic Threat? Profiles of Critical and Uncritical Citizens in Comparative Perspective », *Comparative Sociology* 7 (2008), p. 4-27.
- GHERGHINA Sergiu, GEISSEL Brigitte, « Linking Democratic Preferences and Political Participation: Evidence from Germany », *Political Studies*, Vol. 65(1S), 2017, p. 24-42
- GOURGUES Guillaume, « Des dispositifs participatifs aux politiques de la participation. L'exemple des conseils régionaux français », *Participations*, 2012/1 (N° 2), p. 30-52.r

HABERMAS Jürgen, *Théorie de l'agir communicationnel. Tome 1 : Rationalité de l'agir et rationalisation de la société*, Paris, Fayard, 1981.

HIBBING John, THEISS-MORSE Elizabeth, *Stealth Democracy: Americans Beliefs About How Government Should Work*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002.

JEANPIERRE Laurent, *In Girum. Les leçons politiques des ronds-points*, Paris, La Découverte, 2019.

LASCOUMES Pierre, BEZÈS Philippe, « Les formes de jugement du politique. Principes moraux, principes d'action et registre légal », *L'Année sociologique*, 2009/1 (Vol. 59), p. 109-147.

LAURENT Jeanpierre, *In Girum. Les leçons politiques des ronds-points*, Paris, La Découverte, 2019.

NEBLO Michael et al, « Who Wants to Deliberate—And Why? », *American Political Science Review*, 104(03), 2010, p. 566 – 583.

NEZ Héloïse, *Urbanisme : la parole citoyenne*, Paris, Le Bord de l'Eau, 2015.

NORRIS Pippa (dir.), *Critical citizens. Global support for Democratic Governance*, Oxford, Oxford University Press, 1999.

REYNIÉ Dominique, « La théorie de l'opinion publique à la recherche d'un nouveau souffle », *Hermès, La Revue*, 2001/3 (n° 31), p. 21-27.

ROSANVALLON Pierre, *La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Paris, Seuil, 2006.

ROSANVALLON Pierre, *La légitimité démocratique. Impartialité, réflexivité, proximité*, Paris, Seuil, 2008.